

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION
D'URBANISME-DELEGATION DE SIGNATURE
ARRETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainguière
BP 30109 – 59393
Watrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Watrelos,

Vu l'Article L 423-1 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2020, relative à l'élection du Maire et des douze Adjoints ;

Considérant que le Maire peut donner par arrêté municipal délégation de signature à des fonctionnaires titulaires chargés de l'instruction des demandes d'autorisation ;

Considérant que cette délégation peut faciliter l'organisation du service instructeur et renforcer la sécurité juridique de l'instruction ;

Vu l'arrêté municipal du 18 juillet 2025 portant délégation à des agents pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ;

Considérant la répartition des missions entre les agents ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1er – Il est consenti conjointement, à **Monsieur LAURENT Jean-Marc**, Technicien principal de 1^{ère} classe et à **Madame HILD Mélissa**, Rédacteur Territorial Contractuel, la délégation de signature pour les actes suivants :

- ✓ Transmission des demandes d'avis aux différents organismes et commissions consultés de manière obligatoire ou facultative dans le cadre de l'instruction des dossiers
- ✓ Notification au pétitionnaire du caractère incomplet de son dossier
- ✓ Et/ou de la modification du délai d'instruction de celui-ci

ARTICLE 2- En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur LAURENT Jean-Marc**, Technicien Principal 1^{ère} classe et de **Madame HILD Mélissa**, Rédacteur Territorial Contractuel, la délégation de signature mentionnée à l'article 1 pourra être exercée par **Madame VEYSSY Stéphanie**, Ingénieur Principal.

ARTICLE 3 – Cette délégation s'exerce sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 4 – Cet arrêté sera transmis au Préfet et au Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Lille.

ARTICLE 5 – L'arrêté municipal du 18 juillet 2025 est abrogé.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Commune.

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Fait à Wattrelos, le 22 juillet 2025
Pour extrait certifié conforme



Wattrelos, le 23 JUIL. 2025
Le Maire,

Dominique BAERT



Le Maire,

Dominique BAERT

Notification
Monsieur LAURENT Jean-Marc
Le

Madame VEYSSY Stéphanie
Le

Madame HILD Mélissa
Le